

**Zeitschrift:** Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle  
**Band:** 19 (1951)  
**Heft:** 7

**Artikel:** À propos de Jean Genêt : réflexions sur un auteur contemporain  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-569498>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# A propos de Jean Genêt...

*Réflexions sur un auteur contemporain.*

M. Jean Genêt n'est pas un auteur que l'on peut taxer de banalité, et c'est donc justice s'il a atteint relativement jeune les rivages enchanteurs de la gloire. Alors que certains, peur se faire remarquer, collectionnent avec tendresse diplômes universitaires, prix littéraires et relations dites utiles, lui, Jean Genêt préférait la fréquentation des magistrats de différentes républiques qui lui octroyaient avec constance et régularité des bons de séjour gratuits pour les prisons des dites républiques. Il put ainsi faire connaissance avec la faune qui hante ces lieux peu favorisés des Dieux et familiariser ses lecteurs avec les us, coutumes, traditions et moeurs de tous les tire-laine, casseurs, demi-sels et autres barbeaux qu'une police prudente autant que prévoyante élimine avec discrétion des quartiers bien fréquentés de nos capitales.

Etant bien renseigné sur les moeurs de ses amis, M. Genêt ne peut nous dissimuler que MM. les voleurs sont souvent homosexuels, ce qui n'est pas fait pour nous scandaliser nous autres adeptes de l'oeillet vert, ce n'est pas fait pour nous flatter non plus. Mais, c'est un fait, MM. les voleurs sont homosexuels, par plaisir et aussi par intérêt et ils fréquentent certains lieux écartés dont Marcel Proust nous avait déjà donné de multiples descriptions, mais, hélas, pour le plus grand dommage de ceux qui les abordent.

Grâce à son talent, à son style, à sa poésie inconsciente, M. Genêt arrive à nous rendre sympathique ces jeunes Hermès si inquiétants dont nous devrions pourtant nous défier. Car, il est agréable ce jeune Querelle, marin brestois, qui occupe ses escales de façon bien répréhensible et dont les attributs virils, de grandeur peu commune, obtiennent... disons un succès d'estime. Ils ont même eu l'honneur de paraître dans le «Cercle» du mois de janvier dernier finement reproduits sous la plume de M. Cocteau.

Charmant aussi cet autre garçon du «Journal d'un voleur» — paru dans la très officielle NRF — qui gagne sa vie en dévalisant les messieurs attardés dans le Bois de Boulogne (exactement près du pavillon Dauphine), et qui rapporte le produit de ses «chasses» à son Jules, en honnête petit truqueur qu'il est.

Non moins original, ce jeune Riton, dénonciateur de patriotes pendant l'occupation allemande et amateur de sensations fortes quoique peu confortables sur les toits de Paris en compagnie de jeunes brutes SS. Et j'en passe . . . .

Ce qui est moins original, c'est la façon dont la police française s'y prend pour défendre les bonnes moeurs si scandaleusement outragées. Dès qu'un livre de M. Genêt paraît, il est immédiatement confisqué chez l'éditeur, généralement à la demande d'organisations plus ou moins pieuses ou bien pensantes. Dans les huit jours aussi, le Tout-Paris littéraire et mondain discute le bouquin, il est analysé dans la presse, on en parle à la radio nationale et le plus petit libraire de la capitale se croirait déshonoré s'il n'en avait pas quelques exemplaires à proposer, contre une honnête majoration, à ses clients habituels.

Cela n'est pas du goût de tout le monde et si chaque auteur à son public, M. Genêt qui accapare le public de tous ses chers confrères a, lui, beaucoup d'envieux. En leur nom, M. François Mauriac, de l'Académie française, consacra à notre auteur un article, que dis-je, un éditorial dans le très conformiste «Figaro» (No du 15 août 1950), article qui n'était pas essentiellement aimable. Je ne vous en donnerai que le titre: «L'excrémentialisme». Perfidie qui visait aussi M. Jean-Paul Sartre, grand-maître incontesté de la littérature moderne, lequel s'est longuement penché sur l'œuvre de Jean Genêt. Nous eûmes ainsi l'occasion de lire une série d'articles du plus haut intérêt dans la revue «Les Temps modernes». Quant au Président Auriol, il s'est montré magnanime et a, usant de ses pouvoirs suprêmes, largement épargné un easier judiciaire qui en avait besoin.

Tout est bien ainsi. La liberté d'expression, inscrite dans notre Constitution, nous est particulièrement chère, surtout à nous homosexuels français qui devons lutter pour la défendre, car elle est constamment attaquée par des gens qui ne sont pas toujours à l'extrême-gauche de l'arène politique. Mais, pour être sincère, les œuvres de M. Genêt qui bénéficient de la dite liberté m'inspirent deux réflexions qui seront aussi deux réserves.

D'abord, elles décrivent avec trop de complaisance ces petits voyous, truqueurs et autres fripouilles pour lesquels certains de nos frères manifestent une indulgence dont ils ont souvent à se repentir.

Ensuite, elles laisseraient à penser dans le grand public que si tous les voleurs et autres malhonnêtes gens sont des invertis, bien des invertis pourraient être malhonnêtes ou en contact avec des gens malhonnêtes. Ce qui n'est pas flatteur pour nous et peu apte à nous ménager des sympathies qui nous manquent encore.

Voici pourquoi je ne suis pas d'accord avec ceux de nos amis qui font grand bruit autour de l'œuvre de Jean Genêt et applaudissent à ses succès. Ce qui ne m'empêche pas de lire ses ouvrages, surtout, et en bon parisien, lorsqu'ils sont interdits.

*Saint-Loup.*

---

### *Notre concours littéraire*

Que l'on n'oublie pas cette importante et intéressante compétition de laquelle nous attendons la révélation de moult talents jusqu'ici ignorés.

Etant donné que nous sommes en période de vacances et que cette époque appelle davantage au «dolce farniente» qu'à une quelconque activité, nous avons décidé de prolonger le délai de remise des manuscrits, qui est reporté du 31 août au 30 septembre prochain.

Allons, plus d'hésitation! Vous avez trente jours de plus pour coucher sur le papier ce que votre imagination fantaisiste ou sérieuse vous dictera. Et à ceux qui ont encore besoin d'un encouragement, rappelons que non seulement, les gagnants verront leur texte publié dans cette revue, mais que des prix intéressants les récompenseront.